

**CONSEIL SYNDICAL DU 31 MARS 2015 – 18h00/20h30**  
**Salle Nelson Mandela – Saint-Maurice l'Exil**

**COMPTE-RENDU**

**Etaient présents**

**Délégués titulaires** : BERTHELET Daniel, CLERC Alain, KECHICHIAN Max, LAMBERT Gérard, LENTILLON Gilles, MOREL Marielle, THOMASSY Jean-André, THOMMES Michel, BONNETON Gilles, CHARVET Francis, DI BIN Roberte, DUGUA Isabelle, GENTY Philippe, GERIN Didier, MONNET Louis, MONTEYREMARD Christian, SENER Hasan, VIAL Gilles, BIENNIER André, BORDAS Micaël, BOURGET Vincent, DELAPLACETTE Philippe, LACROIX Alain, LAMOTTE Thibaut, OLMOS Jean-Pierre, ROBERT Gérard, VIGIER Diane, CHARRA Dominique, SAUZE Denis, SCHERER Antoinette, BANCHET Gérard, DELEIGUE Marc, FREYGENON Michel, METRAL Patrick, POLETTI Jean-Louis, COMBE Patrick

**Délégués suppléants** : CELARD Elisabeth, DEHAENE Dominique, DELPHIS Marcelle, DREVON Gilbert, JAUD-SONNERAT Marie-Pierre, MERLIN Olivier, DE FLAUGERGUES Frédéric, DURAND Nicole, EDELY Daniel

**Etaient excusés** : BAZILE Vanessa, BOSIO Claude, CHARLES Christophe, CLERC Alain, KOVACS Thierry, QUINTARD Thierry, ROMULUS Philippe, TISSOT Jean, BELMONTE Frédéric, BON Cédric, FAITA Martine, PELLOUX-PRAYER Pierre, POLO Isidore, PONCIN Vincent, GUERRY Jean-Louis, CAIRE Jérôme, FERLAY Aurélien, JOUVET Pierre, DELORD Christophe, TOULARASTEL Thomas, CLEMENT Christiane, CHARMET Michel, DELORME Odile, JURY Christiane, ZILLIOX Charles, MOLINA Richard

**Techniciens et autres présents** : TARDY Sébastien, COROMPT Thérèse, ARMISSOGLIO Audrey, FONTVIEILLE Isabelle, LE JEUNE Cédric, LANSOU Cédric, LIOGIER Nelly, ROHNER Pauline, THOLLOT Anaëlle

*Rapporteur* : DELAPLACETTE Philippe

---

**Ordre du jour :**

- ➔ **1 - Introduction**
  - Validation du compte-rendu du conseil syndical du 24 février 2015
  - Approbation de l'ordre du jour
  - Installation de deux nouveaux conseillers suppléants
  
- ➔ **2 - Projets de délibérations administratives et budgétaires**
  - D/2015/05 - Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
  - D/2015/06 - Contrats d'assurance des risques statutaires – Mandatement du Centre de Gestion de l'Isère pour négocier un nouveau contrat
  - D/2015/07 - Autorisation de demande de subvention au FEADER, via le programme LEADER, pour la mise en page du Plan Paysage de la côte rhodanienne
  - D/2015/08 – Autorisation au Président à signer la convention avec le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Pilat pour la mise forme graphique du plan paysage de la côte rhodanienne
  - D/2015/09 – Autorisation au président à signer une convention de partenariat avec le CNFPT
  - D/2015/10 – Personnel – Création d'un poste de secrétaire comptable à temps complet
  - D/2015/11 – Finances – Compte de gestion de l'exercice 2014

- D/2015/12 - Finances - Compte Administratif 2014
- D/2015/13 - Finances - Affectation du résultat 2014
- D/2015/14 - Finances- Budget Primitif 2015
- D/2015/15 - Fixation de la cotisation 2015 des EPCI adhérents au SMRR

→ **3 - Retours et échanges sur la présentation de la première partie du diagnostic lors du dernier conseil**

→ **4 – Point d’information sur les autres missions portées par le SMRR**

- Projet de Schéma d’Aménagement de l’Agglomération Roussillon Saint-Rambert d’Albon (SAARRA)
- Plan de concertation 2014-2018
- Plan d’Action du réseau de veille écologique 2015-2018 (reporté)
- Outils d’observations du SMRR

→ **5 – Questions diverses**

---

→ **Introduction**

Le quorum étant atteint, P.Delaplacette ouvre la séance en remerciant la mairie de Saint-Maurice-l’Exil pour son accueil et en invitant P.Gentil a un mot d’introduction. P.Delaplacette cite ensuite les personnes excusées.

- Validation du compte-rendu du conseil syndical du 24 février 2015  
→ Validé à l’unanimité
- Approbation de l’ordre du jour  
→ Validé à l’unanimité, avec pour modification le retrait de la présentation du Réseau de Veille Ecologique
- Installation de deux nouveaux conseillers suppléants

P. Delaplacette installe les deux nouveaux conseillers suppléants : Marie-Pierre JAUD-SONNERAT pour ViennAgglo et Frédéric DE FLAUGERGUES pour la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche.

→ **Projets de délibérations administratives et budgétaires**

P. Delaplacette propose une modification sur ce point concernant l’ordre du vote des délibérations en commençant par celles concernant le budget 2014 et en votant d’abord le compte administratif 2014 avant le compte de gestion de l’exercice 2014.

- **D/2015/12 - Finances - Compte Administratif 2014**

G. Banchet, premier vice-président, présente le Compte Administratif 2014.

A.Scherrer interroge le SMRR sur l’importance des excédents, liés notamment aux amortissements que la poursuite d’études risque encore d’augmenter.

Le président rappelle que les frais d’études liées à l’élaboration de documents d’urbanisme peuvent en effet être placés en investissement afin de les amortir et de récupérer le FCTVA. Cela conduit en revanche à une problématique partagée par de nombreux SM Scot en France de gestion des amortissements. Une réflexion est actuellement menée avec les élus du bureau et le trésorier



M.Sicard pour trouver des solutions. Par ailleurs, il était indispensable de porter de nouvelles études dans le cadre de la révision du Scot, notamment face au manque de données et d'informations sur le sud du territoire. A l'avenir, cette capacité d'investissement du SMRR peut également être une opportunité pour les EPCI du territoire de mener ensemble des études sur des chantiers nouveaux.

C.Le Jeune précise que la composition des excédents a été présentée de façon détaillée à l'occasion du débat d'orientations budgétaires :

- côté investissement : les 2/3 du montant s'explique par les dépenses engagées ;

DECOMPOSITION EXCEDENT INVESTISSEMENT 2014	
Restes à réaliser	
	213 712,52
Principales économies vis/vis estimation montant marchés	
orthophoto	15 000,00
site internet	15 000,00
divers/communication	15 000,00
Principales économies sur dépenses non réalisées	
supplément dauphiné	8 000,00
actions de concertation	25 000,00
logiciels	8 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>299 712,52</b>

- côté fonctionnement : 1/3 concerne le budget GPRA, 1/3 est lié à des subventions reçues non inscrites et une provision pour contentieux non utilisée en dépenses imprévus.

DECOMPOSITION EXCEDENT FONCTIONNEMENT 2014	
Excédent GPRA	
	93 222,00
PRINCIPALES ECONOMIES SUR DEPENSES NON REALISEES SCOT	
chapitre 12	
rémunération non titulaires	26 797,00
optimisation recrutements	
chapitre 67	
stagiaires	10 000,00
pas de stages en 2014	
chapitre 11 - études et imprévus	
imprévus	45 000,00
dont 30 000 provision contentieux	
agences d'urba (adhésion)	29 250,00
négociation vis/vis avancée travaux	
études scot	18 000,00
études non lancées (transports)	
participation schéma portuaire	5 000,00
appelée en 2015	
sous-total	97 250,00
chapitre 11 - fonctionnement structure	
réceptions	4 100,00
colloques/séminaires	4 800,00
formation	4 310,00
priorisation formations non payantes	
catalogues et imprimés	5 507,00
pas de publication	
contentieux	4 040,00
sous-total	22 757,00
RECETTES NOUVELLES SCOT	
subventions région	6 495,00
études STOC et pelouses seches	
subvention Etat- DGD	41 897,00
sous-total	48 392,00
<b>TOTAL</b>	<b>298 218,00</b>

Ainsi le résultat net « réel » en cumulant les deux sections est plus proche de 200 000 € et est pour beaucoup lié à des « économies » (négociations de coûts d'études, optimisation des recrutements...).

JP.Olmos indique qu'il est possible de transférer les excédents de la section investissement à la section de fonctionnement, bien que la démarche soit compliquée et nécessite de formuler une demande auprès du Ministère.

Suite à ces échanges, P.Delaplacette se retire et G.Banchet procède au vote.

→ Validé à l'unanimité

▪ **D/2015/11 – Finances – Compte de gestion de l'exercice 2014**

G. Banchet présente le compte de gestion de l'exercice 2014.

→ Validé à l'unanimité



- **D/2015/13 - Finances - Affectation du résultat 2014**

P. Delaplacette présente le projet de délibération pour l'affectation du résultat 2014.

→ Validé à l'unanimité

- **D/2015/14 - Finances- Budget Primitif 2015**

C. Le Jeune présente le budget primitif 2015.

M. Kechichian s'interroge sur le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui risque encore d'alimenter l'excédent.

C. Le Jeune précise qu'il ne s'agit pas d'une affectation de résultat (qui interdit effectivement toute « marche arrière » d'investissement en fonctionnement) mais bien une prévision en vue d'équilibrer le budget. Si le montant des études inscrites en investissement se révèle moins important que prévu en 2015, cette façon de procéder permettra au contraire au SMRR, par le biais d'une décision modificative budgétaire, de réaffecter d'ici la fin d'année les sommes non nécessaires en fonctionnement.

I.Dugua demande à quoi correspond la recette de fonctionnement de 166 734 € (imputation70878) : cela correspond à la participation financière GPRA.

→ Validé à l'unanimité

- **D/2015/15 - Fixation de la cotisation 2015 des EPCI adhérents au SMRR**

P.Delaplacette présente l'appel de cotisations en 2015 par EPCI. Il rappelle que les élus du bureau ont souhaité participer à l'effort budgétaire en cours dans les communes et EPCI en diminuant la cotisation à 2,95€/habitant.

→ Validé à l'unanimité

- **D/2015/05 - Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité**

→ Validé à l'unanimité

- **D/2015/06 - Contrats d'assurance des risques statutaires – Mandatement du Centre de Gestion de l'Isère pour négocier un nouveau contrat**

→ Validé à l'unanimité

- **D/2015/07 - Autorisation de demande de subvention au FEADER, via le programme LEADER, pour la mise en page du Plan Paysage de la côtère rhodanienne**

→ Validé à l'unanimité

- **D/2015/08 – Autorisation au Président à signer la convention avec le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Pilat pour la mise forme graphique du plan paysage de la côtère rhodanienne**

→ Validé à l'unanimité

- **D/2015/09 – Autorisation au président à signer une convention de partenariat avec le CNFPT**



→ Validé à l'unanimité

▪ **D/2015/10 – Personnel – Création d'un poste de secrétaire comptable à temps complet**

P. Delaplacette rappelle que ce poste à temps complet remplacera un poste actuellement à temps partiel. Cette création de poste doit permettre de répondre à une charge de travail importante au niveau administratif. Ce poste est prévu dans le budget 2015.

→ Validé à l'unanimité

→ **Retours et échanges sur la présentation de la première partie du diagnostic lors du dernier conseil**

P. Delaplacette revient sur la présentation de la première partie du diagnostic du Scot lors du précédent conseil syndical. Comme prévu, il propose aux élus de livrer leurs avis/remarques sur les éléments présentés.

D. Sauze indique qu'il est difficile de faire des retours dans le peu de temps imparti. La présentation de la première partie du diagnostic aux élus d'AnnonayAGGLO n'a pas encore pu être organisée en raison des agendas « serrés » des élus.

Pour P. Genty, le diagnostic du Scot a permis d'étayer l'étude d'opportunité menée par le Pays Roussillonnais et est venue conforter leur travail. F. Charvet précise qu'en effet le diagnostic a été présenté en commission élargie mais pas encore au conseil communautaire du Pays Roussillonnais.

M. Morel confirme qu'une présentation a aussi été réalisée en commission à ViennAgglo mais il est difficile de réunir tous les élus, notamment avec les très nombreux ateliers et réunions prévus dans les mois à venir.

P. Delaplacette rappelle qu'il est important que les techniciens des EPCI suivent de près cette révision. Il propose de rediscuter de ces difficultés en bureau syndical. Les groupes de travail du Scot sont ouverts à tous les élus du territoire : il est important que le travail sur le Scot soit le plus collaboratif possible. Par exemple, à Porte de DrômArdèche, les élus ont tenté d'appréhender les documents une semaine avant le conseil syndical puis ont ensuite fait le point sur la présentation.

Selon M. Kechichian, le Scot ne laisse plus de libertés aux maires et limite trop les possibilités d'ouvertures de terrains à bâtir.

T. Corompt indique qu'il est nécessaire de repenser l'urbanisation et que le fait d'avoir un cadre imposé aux communes amène aussi à établir des choix innovants. Il faut faire évoluer les mentalités. Le mythe de la maison au milieu de la prairie ne doit plus être l'unique objectif. Il y a un besoin important de travailler avec les habitants sur leurs besoins réels, par exemple dans le cadre du Scot. Elle regrette que sur sa commune, les logements créés dans le cadre d'un projet dans le centre-ville n'aient pas été occupés par des jeunes familles.

P. Delaplacette prend en effet l'exemple de communes de la côte rhodanienne qui n'ont quasi plus de possibilités d'extension et qui travaillent actuellement sur des projets en renouvellement urbain.

M. Kechichian reconnaît en effet que des petits logements ont été réalisés sur sa commune et ont permis d'attirer des jeunes. Il regrette toutefois fortement d'avoir été contraint de refuser quelques demandes d'ouverture à l'urbanisation de terrains de particuliers...

P. Delaplacette rappelle qu'il est nécessaire de mettre en place une réflexion globale à long terme. La durée de vie du Scot est de l'ordre de 3 à 4 PLU.



H.Sener interpelle l'assemblée sur les nombreuses contraintes foncières existantes au Péage de Roussillon. Il y a actuellement de nombreuses divisions parcellaires sur lesquelles la commune n'a pas la main, ce qui entraîne une urbanisation anarchique. Quel rôle peut jouer le Scot à ce niveau ?

P.Delaplace rappelle que de nombreux outils peuvent être mobilisés dans les PLU. Le PLU reste la base de la planification urbaine. Le Scot peut organiser des ateliers pour échanger sur ces sujets mais ne peut pas descendre à un niveau de détail qui n'est pas de son ressort. Il n'y a jamais de recette unique aux problèmes et les solutions doivent s'adapter au cas par cas.

D.Sauze considère qu'il y a un changement d'époque en terme d'urbanisme. Il est difficile de partager la vision du territoire avec les habitants et cela prend du temps. Il est aussi indispensable de travailler avec les constructeurs/promoteurs, d'inscrire des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) dans les zones à enjeux...

P. Delaplace clôt le débat pour passer au dernier point de l'ordre du jour.

### → Point d'information sur les autres missions portées par le SMRR

- **Projet de Schéma d'Aménagement de l'Agglomération Roussillon Saint-Rambert d'Albon (SAARRA)**

G.Vial introduit la présentation. N.Liogier présente le projet (sur la base de la présentation powerpoint jointe à la convocation).

Pour P.Delaplace, les communes périphériques de l'agglomération doivent également s'approprier et participer à la mise en place de ce schéma d'aménagement, le renforcement de l'agglomération ne pouvant se réaliser sans elles.

V.Bourget fait part de sa relative prudence quant à cette démarche. Ce schéma ne pourra être utile que s'il permet de corriger certains « abus » au travers d'un partenariat gagnant-gagnant entre les différentes communes.

A.Lacroix partage cet avis et ajoute que le contexte institutionnel de cette agglomération est compliqué avec deux départements et deux EPCI différents.

F.Charvet rappelle que ce schéma est l'occasion d'aborder certaines thématiques pour travailler à une échelle large. Il insiste sur sa volonté de travailler en bonne harmonie.

P.Genty indique qu'il y a actuellement des discussions entre communes au sein du Pays Roussillonnais pour mieux travailler ensemble. Les communes seront plus écoutées et respectées si elles portent des projets en collaboration.

G.Vial intervient pour inviter l'assemblée à considérer ce travail comme une véritable chance pour le territoire qui jouit d'un potentiel de développement important, notamment au travers de projets comme INSPIRA (nouveau nom de la ZIP Salaise-Sablons).

M.Delègue fait part de la fierté de Sainte-Colombe de pouvoir participer à cette étude même si la commune n'est pas directement concernée. C'est un projet nécessaire pour amener une réelle structuration à cette agglomération, et important pour le territoire des Rives du Rhône.

- **Plan de concertation 2014-2018**

D.Sauze, accompagné de P.Rohner, présente les différentes démarches engagées et prévues dans le cadre du plan de concertation (sur la base de la présentation powerpoint jointe à la convocation).





G.Banchet réagit sur les rencontres organisées avec les lycéens : il est important et très intéressant de pouvoir rencontrer les jeunes du territoire. Il a participé à un temps d'échange avec des étudiants du lycée Agrotec dans le cadre de la concertation menée par SMRR et cela a été très enrichissant.

T.Corrompt demande si des temps de concertation avec les conseils municipaux de jeunes sont prévus. D. Sauze indique que cela est bien inscrit en projet dans le plan de concertation mais que les conditions de mise en œuvre restent à définir.

- **Outils d'observations du SMRR**

C. Lansou présente les différentes données produites par le SMRR (sur la base de la présentation powerpoint jointe à la convocation).

A 20h30, P. Delaplacette remercie les élus présents et clôt la séance.

